

Des amateurs néophytes !

Une candidate du **SNE- CGC** a adressé la semaine dernière, à une cinquantaine de salariés, un mail de propagande électorale sur leur boîte mail professionnelle.

C'est une pratique interdite par l'entreprise sauf pour les adhérents d'une organisation syndicale (OS).

De plus, **c'est une violation manifeste** de l'accord signé par l'ensemble des OS (dont le **SNE-CGC**) pour les élections au CSE.

De par cette initiative, les résultats des élections auraient pu être contestés par une organisation syndicale et invalidés par un juge (élections qui devaient débiter le 08/03).

Afin d'éviter cet aléa judiciaire et donc une nouvelle élection, nous avons demandé, avec les organisations syndicales CFDT et SUD, de reporter les élections. Un avenant, dans ce sens, a été signé le 7 mars.

On ne s'improvise pas représentants du personnel !

Cela requiert un ensemble de qualités, de compétences et de professionnalisme qui a fait cruellement défaut au SNE-CGC !

C'est aussi savoir négocier, respecter et faire respecter les termes des accords signés.

Il ne suffit pas de se déclarer experts pour l'être ! Seuls les faits peuvent l'attester ! Et à ce jour les faits démontrent le contraire.

Comme pour les salariés, l'exigence de qualité et de conformité est un incontournable des missions syndicales.

C'est un immense gâchis et une perte de temps au détriment des vrais sujets de la CELDA qui sont les conditions de travail détériorées, une pression commerciale exacerbée, un pouvoir d'achat en berne ...

